

RELEVÉ DE SITUATION du 19/03/2026
Campagne 2025

GAEC DE REYGASSE

Numéro Pacage : 046017970

Numéro Siret : 48816650500013

Un montant en votre faveur avait été placé en attente lors d'un paiement précédent (cf. la rubrique « montants restant en attente de versement par l'ASP » dans vos relevés de situation précédents).

Les raisons ayant conduit au placement en attente ayant cessé, ce montant fait l'objet d'une opération de paiement en votre faveur à la date du 19/03/2026, détaillée dans le présent relevé de situation.

Cette opération de paiement correspond à un **montant total en votre faveur de 1 697,84 €.**

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'exécution de ce montant (virement sur votre compte, remboursement de créances accordées à des tiers, etc.)

DETAIL DE L'EXECUTION DE L'OPERATION DE PAIEMENT

Le tableau ci-dessous indique le détail de l'opération ; certains éléments sont consultables dans votre espace personnel telepac " Mes données et documents – Paiements par date " dont l'accès se fait à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Date	TOTAL	Dont		
		montant envoyé pour versement sur votre compte	montant versé à des tiers	montant déduit par l'ASP
19/03/2026	1 697,84 €	0,00 €	1 697,84 €	0,00 €

Les rubriques du tableau ci-dessus correspondent aux éléments suivants :

- **TOTAL** : il s'agit du montant total de l'opération de paiement concernée par le présent RDS. Ce montant est ventilé parmi les rubriques décrites ci-après ;
- **montant envoyé pour versement sur votre compte** : il s'agit du montant transmis à votre banque pour versement sur votre compte au titre de l'opération de paiement
- **montant versé à des tiers** : il s'agit du montant dont vous ne bénéficiez pas directement mais qui est versé à un mandataire ou qui sert à rembourser une créance que vous avez accordée à un tiers (banque, MSA, etc.).

Montant versé sur le compte de SAS EXESUD ALBI au titre d'une saisie-attribution

1 697,84 €

- **montant déduit par l'ASP** : il s'agit du montant qui n'a pas été versé sur votre compte car il a permis de compenser des sommes que vous deviez par ailleurs à l'ASP. Vous pouvez retrouver dans la partie POUR INFORMATION le détail de ces sommes dues et du remboursement effectué à l'occasion de la présente opération de paiement;

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT CE RELEVÉ DE SITUATION,
VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE DDT 46.